

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU SYNDICAT A  
VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

**N° CB-26-0212**

Désignation des membres du Comité Social Territorial (CST)

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM « Communauté du Béthunois », en vertu de la délibération n°DCS\_2026\_002 du Comité Syndical du 22 avril 2026,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L252-8, R252-30, R252-32, R252-57 et R252-59 ;

VU la délibération n° 1-14 du Comité Syndical du 30 mars 2022 fixant la composition du Comité Social Territorial ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°CB-23-0027 27 février 2023 modifié les 17 novembre 2023 et 22 mai 2024 désignant les représentants de la collectivité et du personnel siégeant au Comité Social Territorial (CST),

Considérant le renouvellement du Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

**ARRETONS :**

**Article 1 :** La liste des représentants de la collectivité siégeant au Comité Social Territorial (CST) est fixée comme suit :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Madame Rosemonde MULLET (Présidente) Monsieur Alain COQUERELLE Madame Pascale GOUILLART Madame Louïsette LEGRAS Monsieur Francis CORDONNIER	Madame Sylvie BAUVAIS-TASSEZ Madame Agathe WERSINGER Monsieur Pierre KWARTNIK Madame Gisèle LEGRAND Monsieur Jérémy BENTIVEGNA

**Article 2 :** La liste des représentants du personnel siégeant au Comité Social Territorial (CST) est fixée comme suit :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Monsieur Eric CABRE (FO) Madame Annick BRUYANT (FO) Monsieur Patrick BAUDENS (FO) Madame Caroline SALMON (FAFPT) Monsieur Frédéric MOINSE (FAFPT)	Madame Valérie DENONCIN (FO) Monsieur Jean-Luc LEMAIRE (FO) Madame Nathalie FAUCHOIS (FO) Madame Cécile ROUSSEL (FAFPT) Madame Marine BOUCHART (FAFPT)

**Article 3** : Est désigné en qualité d'agent chargé du secrétariat administratif du CST afin d'assister aux réunions sans participer aux débats : Madame Mélanie DELANSAY.

**Article 4** : En l'absence de Madame Rosemonde MULLET, la Présidence du CST sera assurée par Monsieur Alain COQUERELLE.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il sera rendu exécutoire.

**Article 6** : La Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Béthune,



Président du SIVOM de la  
Communauté du Béthunois  
Pierre Emmanuel Gibson  
11 mai 2026